

Liberté Égalité Fraternité Direction du Développement URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE Droit des Sols

1 6 OCT. 2023

N٥

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PAYS DE LA LOIRE

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Sarthe

Dossier suivi par : MERCIER Julien

Objet: Dossier papier AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro: PA07218123Z004 U7201

Adresse du projet : Espaces publics - Plantagenêt Poitevin/Courboul/VGalant 72000 Le MANS

Déposé en mairie le : 13/10/2023 Reçu au service le : 13/10/2023

Nature des travaux: Modification de voirie, Aménagement

d'espaces publics

Demandeur:

Le Mans Métropole représenté(e) par

Monsieur LE FOLL Stéphane 16 avenue François Mitterrand

72000 Le Mans

France

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions**. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Afin d'assurer une bonne intégration du projet, aux abords de La Cité Plantagenêt, le mobilier urbain, le mobilier d'éclairage, l'aménagement des stations, leur revêtement, seront étudiés au cas par cas avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte du Patrimoine de la ville.

Fait à Le Mans

L'Architecte des Bâtiments de France Madame Sarah GIRONA

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE:

Hôtel Jousset des Berries (ancien) situé à 72181|Le Mans|36 rue Delagénière ; 72181|Le Mans|53 rue Lionel Royer.

Grabatoire (ancien) situé à 72181|Le Mans|1 place du Cardinal Grente.

Abbaye Saint-Vincent (ancienne) situé à 72181|Le Mans.

Officialité (ancienne) situé à 72181|Le Mans|23 place du Cardinal Grente.

Enceinte gallo romaine (restes) situé à 72181|Le Mans.

Cathédrale Saint-Julien situé à 72181 Le Mans,

Immeuble situé à 72181|Le Mans|31 rue des Chapelains.

Enceinte gallo romaine (restes) | Portion nord-est situé à 72181|Le Mans.

Portion nord situé à 72181|Le Mans.

Menhir, dressé contre la cathédrale, dit Pierre Saint-Julien situé à 72181|Le Mans.

Portion nord ouest situé à 72181|Le Mans.

Abbaye Saint-Vincent (ancienne) | Portail d'entrée situé à 72181|Le Mans.

Enceinte gallo romaine (restes) | Portion nord-est situé à 72181|Le Mans.

Abbaye Saint-Vincent (ancienne) | Portail d'entrée situé à 72181|Le Mans.

Maison Renaissance situé à 72181|Le Mans|27 rue des Chanoines.

Portion nord situé à 72181|Le Mans.

Grabatoire (ancien) situé à 72181|Le Mans|1 place du Cardinal Grente.

Abbaye Saint-Vincent (ancienne) situé à 72181|Le Mans.

Menhir, dressé contre la cathédrale, dit Pierre Saint-Julien situé à 72181|Le Mans.

Officialité (ancienne) situé à 72181|Le Mans|23 place du Cardinal Grente.

Séminaire des Oratoriens (ancien), chapelle situé à 72181|Le Mans|1 rue Montesquieu.

Enceinte gallo romaine (restes) situé à 72181 Le Mans.

Bâtiment de la Psalette situé à 72181|Le Mans|24 place du Cardinal Grente.

Cathédrale Saint-Julien situé à 72181|Le Mans.

Portion nord ouest situé à 72181|Le Mans.

Immeuble situé à 72181|Le Mans|31 rue des Chapelains.

Hôtel Jousset des Berries (ancien) situé à 72181|Le Mans|36 rue Delagénière ; 72181|Le Mans|53 rue Lionel Royer.

Signé électroniquement par Sarah GIRONA
Le 16/10/2023 à 18:05